CONVENTION D'UTILISATION
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Annexe 1

Descriptif des installations sportives
Année scolaire 2026-2027

Nom du propriétaire : **Commune d'Arradon**

Nom du collège : **Collège St Jean Baptiste**

Nature de l'installation :

- gymnase ☒
 - · chauffé ☒
 - · non chauffé ☒
- aire de plein air ☒
- piscine ☐
- autres . ☐

Descriptif des équipements et matériels mis à disposition :

Complexe sportif Parc Franco
Gymnase : une grande salle non chauffée – dimensions 40 m x 24 m et une salle annexe chauffée – dimention 20 m x 10 m – équipée d'agrés et de tapis
2 vestiaires avec douches
1 piste d'athlétisme de 400 m
Aires de sauts et lancers
2 terrains de football (un entrainement, un d'honneur)

Complexe sportif de la Brèche
1 terrain en herbe
1 terrain goudronné

MORBIHAN

CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Annexe 2

Calendrier prévisionnel d'utilisation des installations sportives

Année scolaire 2026-2027

Semaine	Salles Franco	Stade, terrains
Semaine 36 A	0	32
Semaine 37 B	0	32
Semaine 38 A	0	32
Semaine 39 B	0	32
Semaine 40 A	0	32
Semaine 41 B	0	32
Semaine 42 A	0	32
TOTAL	0	224
Semaines 43 et 44	Vacances de la Toussaint	
Semaine 45 B	28	8
Semaine 46 A	28	8
Semaine 47 B	28	8
Semaine 48 A	28	8
Semaine 49 B	28	8
Semaine 50 A	28	8
Semaine 51 B	28	8
TOTAL	196	56
TOTAL 2026	**196**	**280**
Semaines 52 et 1	Vacances de Noël	
Semaine 2 A	17	4
Semaine 3 B	17	4
Semaine 4 A	17	4
Semaine 5 B	17	4
Semaine 6 A	17	4
Semaine 7 B	17	4
TOTAL	102	24
Semaines 8 et 9	Vacances d'hiver	
Semaine 10 A	24	6
Semaine 11 B	24	6
Semaine 12 A	24	6
Semaine 13 B	24	6
Semaine 14 A	24	6
Semaine 15 B	24	6
TOTAL	144	36
Semaines 16 et 17	Vacances de printemps	

Semaine 18 A	2	4
Semaine 19 B	8	18
Semaine 20 A	8	18
Semaine 21 B	8	18
Semaine 22 A	8	18
Semaine 23 B	8	18
Semaine 24 A	8	18
Semaine 25 B	0	0
Semaine 26 A	0	0
TOTAL	50	112
TOTAL 2027	**296**	**172**

CONVENTION D'UTILISATION
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Annexe 3

Tarifs applicables et modalités de paiement
Année scolaire 2026-2027

Nom du propriétaire : **Commune d'Arradon**

Nom du collège : **Collège St Jean Baptiste**

Le montant total facturé sera le produit du taux horaire par le nombre d'heures réservées.

Le tarif applicable (ou taux horaire) par le propriétaire pour l'utilisation de l'installation et de ses équipements est fixé à :

Tarif forfaitaire fixé par le Conseil Départemental (délib N 12 du 19 sept 2025) : 10,00 €/heure de réservation pour les gymnases, 5,00 €/heure de réservation pour les terrains, soit un montant total s'élevant à

Au titre des périodes 1 et 2 (2026) :
Salles : 196h x 10,00 € = 1 960,00 €
Terrains : 280h x 5,00 € = 1 400,00 €
TOTAL 2026 = 3 360,00 €

Au titre des périodes de 3 à 5 (2027) :
Salles : 296h x 10,00 €= 2 960,00 €
Terrains : 172h X 5,00 € = 860,00 €
TOTAL 2027 = 3 820,00 €

Cet accord est lié aux éventuels changements de tarifs votés par le département du Morbihan. La facture est adressée à l'établissement. La somme ainsi facturée à l'établissement est censée couvrir l'intégralité des dépenses liées à l'utilisation des équipements, objet de la présente convention. En conséquence, le propriétaire s'interdit de réclamer à l'établissement ou au Département le règlement de toute somme, impôt ou taxe liés à un usage des équipements conformes à leur destination.

L'établissement effectuera les paiements par virement administratif sur facturation.

Pour le collège St Jean Baptiste, La chef d'établissement, Mme Caroline MARGOTTIN	Pour la commune d'Arradon, Le Maire, M. Jean-Philippe PERIES
Date et signature :	Date et signature :